

Poursuivies dans des affaires de corruption

Les anciennes ministres Houda Faraoun et Djamila Tamazirt placées en détention



Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5244 - Jeudi 10 décembre 2020 - Prix : 10 DA

Réunion du Gouvernement présidée par Djerad

Péage autoroute est-ouest
et vaccin anti-Covid au menu

Page 3

Covid-19/Le Professeur Rachid Belhadj

«La baisse des contaminations ne signifie pas la fin de la deuxième vague»

Page 2

Présidentielle
américaine :
la défaite
inacceptable

Par Mohamed Habili

Avec plus de 90 millions de voix déjà exprimées, la présidentielle américaine de demain est bien partie pour battre tous les records en matière de participation. A cet égard, la précédente, celle de 2016, est loin derrière. Or tout porte à penser que l'afflux des électeurs préférant se rendre en personne aux urnes sera à l'avenant, aussi grande que soit leur crainte de s'exposer ce faisant à une contamination par le Covid-19. On sait que dans la masse des votants à la fois par anticipation et par courrier, la majorité est démocrate. Ce sera probablement l'inverse pour demain : les républicains seront en plus grand nombre dans les files d'attente devant les bureaux de vote. Les deux candidats diffèrent sur bien des sujets, mais ils sont d'accord pour voir dans la présidentielle en cours l'une des plus importantes de l'histoire des Etats-Unis. Ce propos peut sembler une banalité d'usage, l'une de celles que les candidats ont l'habitude de commettre pour mobiliser leur camp, dans l'idée que plus la participation sera importante, plus grandes seront leurs chances de l'emporter. Il ne l'est pas forcément dans un contexte marqué par une polarisation portée à l'incandescence, comme probablement les Etats-Unis en ont rarement connu.

Suite en page 3

Le D' Mansouri pointe du doigt le manque de visibilité

Le marché du médicament entre pénurie et produits périmés



Le directeur de l'Agence nationale du médicament déplore l'absence actuellement de visibilité sur le marché du médicament. À cause de cette gestion qui date de plus de 40 ans et qui montre des insuffisances, il existe, révèle-t-il, des pénuries de médicaments et beaucoup de périmés. [Page 2](#)

À la mémoire de Mgr Henri Teissier

Cérémonial funéraire à la basilique
Notre-Dame-d'Afrique à Alger

Page 4

Activité d'information en ligne

Les modalités d'exercice de la
presse électronique promulguées

Page 16

Le D^r Mansouri pointe du doigt le manque de visibilité

Le marché du médicament entre pénurie et produits périmés

■ Le directeur de l'Agence nationale du médicament déplore l'absence actuellement de visibilité sur le marché du médicament. À cause de cette gestion qui date de plus de 40 ans et qui montre des insuffisances, il existe, révèle-t-il, des pénuries de médicaments et beaucoup de périmés.

Par Louisa Ait Ramdane

Selon le directeur de l'Agence nationale du médicament (Anam), le Docteur Kamel Mansouri, l'Observatoire, qui sera mis en place en janvier 2021 au niveau du ministère de l'Industrie pharmaceutique, va nous permettre d'avoir une meilleure visibilité sur le marché du médicament. Il signale que les choses avancent bien et qu'«actuellement des réunions se font de façon régulières entre les opérateurs, à savoir les fabricants, les distributeurs et les pharmaciens, au siège du ministère pour installer l'Observatoire». Après cette étape stratégique, l'invité explique qu'ils vont aller ensuite vers une plateforme numérique qui va nous permettre d'informer les données à l'échelle nationale. «C'est avec cette manière d'agir qu'on pourra identifier les insuffisances et intervenir afin de régulariser le marché». Selon lui, il n'y a aucune visibilité sur le marché du médicament actuellement à

cause du manque d'informations qui ne viennent pas vers la centrale. ajoute-t-il. «L'informatisation, explique-t-il, nous permettra donc d'avoir une idée globale sur l'existant sur le marché et cela permet d'éviter également les périmés. C'est là où l'on doit s'optimiser afin d'éviter les ruptures et les périmés», soulignant que tout importateur doit avoir une clause dans son contrat stipulant que les médicaments périmés doivent être restitués. «Il faut que les programmes d'importation des médicaments soient établis sur des statistiques et de manière rationnelle pour ne pas importer une très grande quantité qui ne peut pas être écoulée sur le marché», insiste-t-il.

Les chiffres avancés sur la pénurie de médicaments ne reposent pas sur une étude

Alors que des pharmaciens et médecins ont sonné l'alarme depuis quelques mois sur la pénurie de médicaments, les responsables du secteur de la

Santé rassurent sur leur disponibilité et évoquent une production nationale. S'étalant sur la question des ruptures, le directeur général de l'Agence nationale du médicament a fait savoir que ce problème existe partout dans le monde et pas seulement en Algérie, précisant que le chiffre de 300 avancé par le Syndicat des pharmaciens ne s'appuie pas sur des études. Les chiffres officiels du ministère de l'Industrie pharmaceutique font état de moins de 100 médicaments en rupture. «Si on laisse le générique de côté et on appelle cela rupture, moi je l'appelle un dysfonctionnement au niveau de la prescription. Et c'est là qu'il faut intervenir pour la corriger», suggère l'invité de la rédaction de la Chaîne 3.

Pour lui, la première cause de cette perturbation est la crise sanitaire qui a impacté les importations. Mais aussi, ajoute-t-il, les prix des matières premières qui ont augmenté, pénalisant ainsi, les producteurs nationaux. Il y a plusieurs autres facteurs qui on conduit à ces ruptures, citant l'exemple des programmes d'im-



portation signés et non exécutés. «Il y a aussi des opérateurs qui font de la spéculation dans la vente. Il faudrait rompre avec ces pratiques», dit-il. Le Docteur Mansouri avoue qu'il y a eu, au niveau de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques, des signalements de quelques produits en rupture qui ont été réalisés en priorité. «La situation du mois de novembre s'est nettement améliorée», conclut-il. Pour rappel, le Syndicat national des pharmaciens a relevé que plus de 300 produits sont en ruptu-

re, dont ceux produits localement comme le Paracétamol. Au cours du mois de juin, 150 médicaments étaient rares sur le marché, portant le nombre, au cours du mois de septembre, à 250, et actuellement pas moins de 302 produits sont en rupture, parmi lesquels des médicaments de base. Ces médicaments sont en rapport avec différentes pathologies, notamment les maladies chroniques, les maladies mentales, le diabète et l'asthme, a-t-il relevé.

L. A. R.

Mesures sanitaires de lutte contre le Covid-19 à Béjaïa

Près de 2 400 contrevenants enregistrés le mois dernier

«Pas moins de 2 391 personnes ont enfreint, durant le mois dernier, le confinement partiel et les règles sanitaires décrétés dans le cadre de la lutte contre le covid-19 dans la wilaya de Béjaïa», a indiqué, hier, la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué de presse qui nous a été transmis. 11 207 personnes ont été contrôlées, dont 582 ont été poursuivies en justice pour différentes infractions. 8 165 véhicules ont été contrôlés parmi

lesquels 72 ont été mis en fourrière. Comme il a été recensé 22 infractions liées aux ventes sans le respect des règles de protection contre le coronavirus, 35 autres pour non-respect de la distanciation physique, 30 à l'encontre des transporteurs pour violation du protocole sanitaire mis en place dont 6 cas dans le transport urbain, 3 cas de transport sans autorisations, 18 autres dans le transport collectif et 3 liés aux exploitants de taxi. S'agissant du contrôle de l'activi-

té commerciale, la sûreté de wilaya a fait état de 226 infractions recensées, à l'issue des contrôles effectués durant la même période sur 1 230 magasins commerciaux sur le territoire de la wilaya de Béjaïa. A l'occasion, quelque 126 mises en demeure ont été adressées aux commerçants pour certaines fautes, en sus de l'exécution de 50 décisions de fermeture, alors que 25 poursuites judiciaires ont également été enregistrées.

H. C.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 15 décès et 598 nouveaux cas

L'Algérie a enregistré 15 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, trois cas de plus qu'hier (12), portant à 2 554 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 598 cas, soit 8 cas de plus par rapport au bilan d'hier (591), pour atteindre, au total, 90 014 cas confirmés.

R. N.

Covid-19/Le Professeur Rachid Belhadj

«La baisse des contaminations ne signifie pas la fin de la deuxième vague»

«Même si le nombre de contaminations au coronavirus connaît ces derniers jours une baisse significative, la deuxième vague de l'épidémie est loin d'être dépassée, de moins pour le moment». C'est ce qu'a affirmé, hier, le directeur des activités médicales et paramédicales au CHU Mustapha-Pacha.

S'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, le Professeur Rachid Belhadj, directeur des activités médicales et paramédicales au CHU Mustapha-Pacha et président du Syndicat national des enseignants et chercheurs universitaires, a indiqué que «d'après les bilans avancés ces derniers jours par les services du ministère de la Santé ainsi que notre comptabilité sur le terrain, le nombre de

contamination au Covid-19 a connu une baisse remarquable ; certaines wilayas n'ont enregistré aucun cas de contamination». Et d'ajouter que «la courbe descendante des contaminations quotidiennes au coronavirus constitue une évolution plutôt positive». A titre d'exemple, le Professeur a cité l'hôpital Mustapha-Pacha qui a enregistré une nette baisse des contaminations et des décès ces 10 derniers jours. L'intervenant de la Chaîne 1 a indiqué que l'Algérie attendait cette baisse avec impatience ainsi que les travailleurs du secteur de la Santé. Le directeur des activités médicales et paramédicales au CHU Mustapha-Pacha a attribué cette «baisse au plan de coordination complet avec le service de numérisation entre les hôpitaux, le ministère et le

Comité scientifique, en plus du respect du protocole sanitaire par les citoyens». Par ailleurs, le Professeur Rachid Belhadj a indiqué que «depuis plus de huit mois, l'Algérie est confrontée à cette pandémie dans des circonstances particulières». En effet, «au cours de la première semaine de cette crise sanitaire, nous étions dans un état de panique, mais au fil des semaines et des mois, nous avons acquis de l'expérience face à ce virus, grâce au système médical qui a donné naissance à des milliers de médecins et aussi grâce aux capacités qui ont été fournies pour faire face à cette catastrophe sanitaire», a expliqué l'invité de la Chaîne 1. Cependant, cette baisse ne signifie en aucun cas la fin du danger de la deuxième vague de contamination.

Selon le Professeur Rachid Belhadj, «il n'est pas encore temps de parler de la fin du danger de la deuxième vague de l'épidémie de coronavirus en Algérie. Il faut plutôt attendre un mois pour se prononcer». En revanche, il a estimé que «la vie doit continuer avec la solidarité de tous les efforts» et qu'il «est difficile de vaincre ce virus sans l'aide du citoyen», ajoutant que «le retour à la vie normale doit se faire de manière progressive». P Belhadj a également exigé de ne pas laisser la culture des rumeurs confondre l'opinion publique quant à l'efficacité de la vaccination contre le virus corona, soulignant que «les spécialistes sont les seuls qualifiés à parler de l'efficacité du vaccin».

Thininene Khouchi

Poursuivies dans des affaires de corruption

Les anciennes ministres Houda Faraoun et Djamilia Tamazirt placées en détention

■ Les deux anciennes ministres Imane Houda Faraoun et Djamilia Tamazirt ont été placées, en fin de journée d'avant-hier, en détention par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger). Elles étaient poursuivies dans des affaires de corruption en lien avec leurs secteurs respectifs, à savoir celui de la Poste et des TIC pour la première et l'Industrie pour la seconde.

Par Aomar Fekrache

Les deux ex-ministres ont été auditionnées dans deux affaires distinctes, avant que le juge ne décide de leur incarcération à la prison de Koléa.

Djamilia Tamazirt a été poursuivie dans le dossier lié au complexe public agroalimentaire de Corso (Boumerdès), rapportent des médias. Une affaire dans laquelle elle est accusée, apprend-on, d'abus de pouvoir volontaire à l'effet d'accorder d'indus privilégiés en violation des lois et réglementations, octroi d'avantages indus lors de la passation de marchés publics, dilapidation volontaire et détournement de deniers publics dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, trafic d'influence, conflit d'intérêts, fausse déclaration des biens, blanchiment d'argent et de revenus criminels issus de la corruption.

Quant à Houda Faraoun, elle est poursuivie dans une affaire liée à Algérie Télécom (AT) pour « infractions aux dispositions législatives et réglementaires, par l'octroi d'indus avantages à autrui lors de la passation de marchés publics, dilapidation de deniers publics et abus de fonction ». Son nom a été cité dans l'enquête sur l'octroi d'indus privilégiés à la société Mobilink, appartenant aux frères Kouinef. Pour rappel, ces deux anciennes ministres ont été placées, il y a quelques jours, sous contrôle judiciaire. Ainsi, le feuilleton judiciaire impliquant de hauts responsables de l'Etat continue et risque de se poursuivre



Pis. > D. R.

encore durant toute l'année prochaine. En mars dernier, le procureur général près la Cour suprême avait indiqué que les dossiers de six nouvelles affaires de corruption, impliquant notamment d'ancien ministre jouissant du privilège de juridiction, dont Imane Houda Faraoun et Djamilia Tamazirt, ont été transmis aux conseillers instructeurs. Lundi dernier, c'était l'ancien ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, qui a été entendu par le juge d'instruction près le tribunal de Bir Mourad rais.

L'audition, apprend-on, a porté sur de présumés indus avantages accordés à la productrice du film « Ahmed Bey », dans le cadre de la manifestation « Constantine, capitale de la culture arabe ». L'ex-SG par intérim du RND et candidat à l'élection présidentielle a confirmé avoir été entendu « comme témoin » par le magistrat instructeur. Mardi, le procureur de la République près le tribunal de Tipasa a requis une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million DA, à l'encontre de l'ex-

wali d'Alger Abdelkader Zoukh, accusé dans une affaire de corruption en relation avec Ali Haddad, l'ex-président du FCE.

Le même jour, ce même le tribunal a condamné Abdelkader Zoukh à une peine de 5 années de prison ferme dans l'affaire d'octroi de privilèges à la famille de Abdelghani Hamel, et à 4 ans de prison ferme dans une autre affaire relative à la famille Mahieddine Tahkout, avec ordre de sa mise en détention durant l'audience.

A. F.

Réunion du Gouvernement présidée par Djerad Péage autoroute est-ouest et vaccin anti-Covid au menu

Le Gouvernement a examiné mercredi trois projets de décrets exécutifs relatifs aux secteurs des Finances et des Travaux publics, lors d'une rencontre présidée par visioconférence par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, indique un communiqué des services du Premier ministre.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné trois projets de Décrets exécutifs présentés par le Ministre des Finances ainsi que par le Ministre des Travaux Publics.

Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre des Finances relatif à deux projets de Décret exécutifs

fixant les modalités d'établissement de l'état des effectifs accompagnant le projet de loi de finances de l'année et les conditions de rétablissement de crédits.

Le premier projet de Décret exécutif a pour objet de fixer les modalités d'établissement de l'état des effectifs accompagnant le projet de Loi de Finances de l'année. Quant au second projet de texte, il a pour objet d'encadrer et de fixer les procédures et les conditions de rétablissement de crédits.

Le Gouvernement a également entendu un exposé présenté par le Ministre des Travaux Publics relatif sur le classement de voies de commu-

nications dans la catégorie des autoroutes.

Ce texte prévoit que les tronçons de routes proposés au classement dans les catégories des autoroutes sont ceux possédant les caractéristiques techniques et réglementaires y afférentes, à savoir : l'autoroute nord-sud, l'autoroute est-ouest et les pénétrantes autoroutières de : Bejaïa, Mostaganem, Oran, Zéralda et Boudouaou.

A ce sujet, le Premier Ministre a donné des instructions pour la finalisation, avant la fin de l'année 2021, du dernier tronçon de l'autoroute Est-Ouest avec la mise en service des stations de péages.

Enfin, le Gouvernement a

entendu deux exposés présentés par le Ministre de l'Intérieur et par le Ministre de la Santérélatifs à l'état d'avancement des travaux des deux Task forces mises en place à la suite du Conseil Interministériel du 29 novembre 2020.

Il est à rappeler que ces deux Task Forces sont dédiées à la prise en charge, d'une part, du volet sanitaire du vaccin anti-COVID-19, notamment la stratégie d'acquisition, le plan de vaccination et la préparation de la ressource humaine et, d'autre part, du volet logistique qui concerne le transport, le stockage et la distribution du vaccin sur le territoire national.

Nassim S.

LA QUESTION DU JOUR

Présidentielle américaine : la défaite inacceptable

Suite de la page une

A bien des égards en effet, ce pays donne le sentiment d'être au bord de la rupture, et cela durant les quatre dernières années. Pour que l'irréparable se produise réellement, il semble qu'un rien y suffirait. Ce serait probablement le cas si l'un ou l'autre candidat en venait à refuser de reconnaître sa défaite. Non pas tant d'ailleurs la sienne propre que celle de son camp. A première vue, s'il y a un rejet des résultats, ce sera le fait du seul Trump. La réalité est que la défaite sera tout autant inacceptable pour les démocrates dans leur ensemble, non pas donc seulement pour Joe Biden, pour qui d'ailleurs elle ne serait pas le cas échéant la première du genre. Dans les derniers jours de la campagne, il n'était pas seul à parcourir le pays, puisque Barack Obama est remonté sur les estrades, contrairement à tous les usages. La conséquence en a été l'éclipse de Kamala Harris, la colistière de Biden. Ce ne pas ainsi que les choses se seraient passées dans une présidentielle normale. Une deuxième défaite des démocrates devant Trump, c'est là un coup dont ils pourraient ne pas se relever. De là la question de savoir si ayant à choisir entre la crise politique et la reconnaissance de leur défaite, ils ne préféreraient pas la première à la seconde. S'ils avaient accepté leur première défaite, ils seraient disposés aujourd'hui à se faire à la deuxième. Mais tel n'est pas le cas. Ils n'admettraient pas une deuxième défaite quand elle serait manifeste. Il se trouve qu'il y a très peu de chance pour qu'elle le soit à ce point, à la différence de celle qu'ils sont à même d'offrir à Trump, qui semble plus probable. Ce ne serait pas cependant la première fois que les démocrates concèdent la victoire deux fois de suite aux républicains. N'empêche, cela leur serait intolérable devant Trump, qui à leurs yeux n'est pas n'importe quel adversaire. Ils voient en lui une sorte de danger mortel non seulement pour eux en tant que parti mais pour les Etats-Unis.

M. H.

À la mémoire de Mgr Henri Teissier

Cérémonial funéraire à la basilique Notre-Dame-d'Afrique à Alger

■ Le cérémonial religieux à la mémoire de l'ancien archevêque d'Alger, Monseigneur Henri Teissier, décédé le 1^{er} décembre, a débuté hier matin à la basilique Notre-Dame-d'Afrique, à Alger, par de vibrants hommages de citoyens de différentes confessions, de religieux et d'officiels.

Par Omar G.

Dès 9h00, de nombreux citoyens, Algériens, Français et autres, se sont relayés, dans un

Patrimoine
Djerad préside un Conseil interministériel sur la sauvegarde de La Casbah d'Alger

LE PREMIER ministre, Abdelaziz Djerad, a présidé, mardi, un Conseil interministériel consacré à l'examen du dossier relatif à la sauvegarde de La Casbah d'Alger, indique un communiqué des services du Premier ministre. Cette rencontre s'est déroulée en présence des ministres de l'Intérieur, des Finances, de la Culture, de l'Habitat et du Tourisme ainsi que du wali d'Alger, précise la même source. Ce conseil intervient dans le cadre du «suivi permanent» de l'évolution de la situation prévalant au niveau du secteur sauvegardé de La Casbah d'Alger, selon la même source. Après avoir entendu les différents communications des intervenants, M. Djerad a rappelé les «efforts consentis par l'Etat en matière de réhabilitation et de préservation» de ce site classé patrimoine mondial de l'humanité ainsi que des «engagements» pris pour la sauvegarde et la conservation de la vieille médina, ajoute le communiqué. Il a indiqué que le gouvernement s'inscrit dans la démarche recommandée par le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco et qu'un rapport sur l'état de conservation de La Casbah d'Alger sera transmis incessamment au Centre du patrimoine mondial de cette agence onusienne spécialisée, en prévision de sa 44^e session prévue en 2021. M. Djerad a également mis l'accent sur l'importance à accorder au volet institutionnel dédié à la gestion du programme de réhabilitation et de sauvegarde de La Casbah d'Alger dont l'organisation doit être en «capacité à répondre aux exigences de la coordination permanente des différents intervenants dans ce programme».

En outre, la participation des associations de la société civile constitue désormais un impératif dans l'approche des objectifs des programmes d'investissements et de l'évaluation de leur réalisation, indique le communiqué. M. Djerad a donné des instructions en direction de tous les secteurs concernés, afin d'élaborer une feuille de route commune pour la mise en place d'une stratégie globale pour la sauvegarde de La Casbah d'Alger, soulignant qu'il veillera sur son suivi dans l'objectif de consolider les démarches entreprises par les différents secteurs pour une meilleure prise en charge de ce dossier, conclut le communiqué.

T. H.

profond recueillement, devant la dépouille du défunt, exprimant leur profonde compassion ainsi que leur attachement aux valeurs de fraternité et du vivre-ensemble prônées et défendues, sans relâche, par le religieux franco-algérien.

De vibrants témoignages et de pieuses pensées ont également été adressés au défunt et consignés dans le Livre d'or destiné à cet effet, aussi bien par des musulmans que par des chrétiens, tous adeptes de son message d'amour, de paix et de tolérance.

Un hommage officiel a été rendu par la suite au défunt à l'intérieur de la Basilique, en présence notamment de représentants des ministres algériens des Affaires étrangères et des Affaires religieuses, des corps diplomatiques accrédités en Algérie, dont l'ambassadeur de France, la famille du défunt et des représentants de l'Eglise, dont ceux du Vatican.

Selon le programme annoncé par l'Archevêché d'Alger, la cérémonie religieuse prévoit, de 12h à 15h45, la poursuite du recueillement devant la dépouille et la signature du Livre d'or, mais également la rencontre avec les membres de la famille Teissier, les quatre évêques d'Algérie et des membres de l'Eglise.

Afin de permettre aux personnes n'ayant pu assister au déroulé de la cérémonie religieuse à l'intérieur de la basilique, une diffusion directe est programmée sur la page Facebook de l'église (<https://www.facebook.com/notredameafrique>) ainsi qu'une retransmission à la cour de la basilique via des haut-parleurs. La cérémonie religieuse devra prendre fin autour de 16h00 par la mise en terre de la



P.M.D. R.

dépouille du défunt, dans l'intimité, dans la Chapelle Sainte Monique de la Basilique où il reposera, désormais, aux côtés du Cardinal Duval. Il sera possible, les jours suivants, de se recueillir sur la tombe du père Teissier pendant les heures d'ouverture de la Basilique, avait informé l'Archevêché d'Alger.

La dépouille de Mgr Teissier, décédé dans la ville française de Lyon où il naquit il y a 91 ans, est arrivée mardi en début d'après-midi à l'aéroport international Houari-Boumediène d'Alger. A 17h00, une cérémonie religieuse a eu lieu à la Basilique Notre-Dame d'Afrique, également suivie en direct sur la page Facebook de la Basilique et par

haut-parleur depuis l'esplanade de cette dernière.

Dimanche, une messe funéraire a été organisée à la Cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Lyon à sa mémoire, durant laquelle l'ambassadeur d'Algérie en France, Mohamed Antar Daoud, avait soutenu que le défunt était pasteur d'un christianisme «généreux, humaniste, rassembleur et respectueux».

Il a également relevé que l'Algérie perd, en Mgr Teissier, un de «ses dignes fils», le qualifiant d'«inlassable berger de la foi catholique chrétienne, épris d'humanité et pour qui les hommes, quels qu'ils soient, d'où qu'ils proviennent, étaient d'égaux valeurs». Et de rappeler «le com-

bat de toute une vie» qu'il mena pour le rapprochement des grandes religions monothéistes que sont le Christianisme et l'Islam.

Adeptes de la pensée de Saint Augustin, le numide philosophe et théologien universel, Mgr Teissier a choisi d'obtenir la nationalité algérienne, dès 1966, tant il vouait un attachement passionnel à l'Algérie qu'il a œuvré à défendre dans différentes circonstances, notamment durant ses moments les plus difficiles.

Ordonné prêtre pour le Diocèse d'Alger en 1955, il est nommé Evêque d'Oran par le Pape Paul VI en 1972, avant de devenir Archevêque d'Alger en 1988. O. G.

Séminaire sur les risques majeurs

Renforcement de la coopération civilo-militaire

Les participants au séminaire national sur les risques majeurs ont affirmé, mardi à Alger, l'impératif de renforcer la coopération civilo-militaire par l'amélioration des cadres réglementaires pour la prévention et la gestion des différents risques.

Au deuxième jour des travaux de ce séminaire intitulé «La prévention et la gestion des risques majeurs : pour un renforcement de la coopération civilo-militaire», plusieurs conférences et ateliers ont été organisés, suivis d'un débat riche sur l'impératif de rénover les concepts et de mettre à jour les approches soulevées pour faire face aux défis et aux répercussions désastreuses résultant de ces risques. Ce débat a débouché sur une série de recommandations sur la nécessité de «renforcer la coopération civilo-militaire par l'amélioration des cadres réglementaires et l'exécution d'exercices sur le terrain». Les participants ont recommandé, à cet effet, «le renforcement de la sensibilisation du citoyen en matière de lutte

contre les risques majeurs, l'encouragement du dialogue et de la coopération entre les milieux scientifiques et techniques et autres parties concernées ainsi que les décideurs en vue de prendre des décisions pertinentes et efficaces en matière de gestion des risques des catastrophes».

Il s'agit également d'«adopter et d'utiliser les technologies de pointe pour le renforcement des connaissances sur les risques et d'améliorer des interventions des différents acteurs en coordonnant leurs actions à l'effet de réaliser une grande efficacité».

Le chef du Département organisation et logistique de l'état-major de l'ANP, le général-major Houès Ziari, a présidé la cérémonie de clôture des travaux du séminaire. Lors de son allocution, il a affirmé que ce séminaire était «une opportunité pour débattre d'un thème qui jouit d'une grande importance pour le monde en général et notre pays en particulier».

«Il est indispensable d'organiser des

mécanismes de prévention contre les catastrophes et de limiter leurs risques en exécutant des mesures complémentaires d'ordre économique, social, sanitaire, culturel, scientifique, environnemental, technologique et politique, qui doivent prévenir les risques, aider à lutter contre les catastrophes et à se préparer à y faire face», a-t-il dit.

Le général-major Ziari a précisé que cette rencontre était également une occasion pour évoquer «plusieurs aspects liés aux risques majeurs, à commencer par la science de gestion des risques jusqu'aux voies et moyens de renforcer la coopération civilo-militaire dans ce domaine ainsi que la contribution des technologies de pointe pour leur gestion».

En conclusion, le général-major a annoncé, au nom du général de corps d'Armée, Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'ANP, la clôture des travaux du séminaire.

Ali G.

Transport maritime

Le Gatma compte acquérir six navires pour le transport des céréales

Le Groupe algérien de transport maritime (Gatma) compte acquérir six navires pour le transport des céréales afin d'accroître sa part en cette matière contrôlée par des sociétés étrangères, a indiqué le président-directeur général du Groupe, Smain Larbi Ghomri, lors de son audition par la Commission des transports et des télécommunications de l'APN.

Par Salem K.

Le P-dg de Gatma a évoqué, lors de cette séance, «l'acquisition de six navires pour le transport des céréales avec l'élaboration d'un projet pour acquérir des porte-conteneurs en vue de se lancer dans la forte compétition imposée par les sociétés étrangères», lit-on dans un communiqué de l'APN. Le Groupe Gatma avait tracé un objectif pour atteindre 25 % dans le domaine du transport des céréales d'ici à 2025, mais il n'a réalisé qu'à un taux oscillant entre 4 et 5 % en raison du monopole sur ce marché, a rappelé le P-dg. En 2014, le groupe a procédé au renouvellement de sa flotte à travers un budget affecté par l'Etat pour acquérir 25 navires. A ce jour, «10 navires ont été acquis et un seul pour le transport de voyageurs, ce qui a permis de renouveler toute la flotte de la compagnie de navigation maritime», ajoute la même source. Selon M. Ghomri, toutes ces réalisations entrent dans le cadre de l'octroi à la flotte algérienne l'opportunité pour qu'elle soit un transporteur maritime pour près de 25 % des exportations et des importations hors hydrocarbures, ainsi que des campagnes publicitaires pour mettre en évidence les

avantages et les services proposés par les sociétés algériennes dans le domaine du transport maritime. Concernant la situation financière des sociétés du Groupe, le P-dg de Gatma a souligné qu'elle est affectée depuis 2016 à cause de la réduction de l'importation et de la pandémie de Covid-19, à l'origine «du recul du chiffre d'affaires de près de 50 %». Le P-dg a soulevé la question du manque de main-d'œuvre qualifiée à une limite qui a incité à faire appel aux retraités, indiquant que les exigences du marché pour la main-d'œuvre maritime spécialisée «sont conséquentes», compte tenu du manque de la formation au regard de l'existence d'une seule école pour la formation dans ce domaine, à savoir celle de Bou Ismail, à Tipaza, d'une capacité d'accueil de 60 étudiants/an. Ce problème s'est accentué après que d'autres sociétés ont attiré plusieurs cadres pour de meilleurs avantages, a poursuivi le même responsable qui a mis en avant «l'impératif de renforcer les capacités de formation et d'ouvrir de nouvelles écoles spécialisées».

Le Gatma a été créé en 2016, après restructuration des holdings relevant du secteur du transport maritime, et qui ont été fusionnés dans une seule société chargée de la gestion du transport maritime, de la maintenance et de l'industrie maritime et des services. Le Groupe en question comprend six sociétés, dont deux spécialisées dans le transport maritime de marchandises et deux autres dans le domaine des services maritimes, en sus d'une société dans le transport des voyageurs et une autre dans la maintenance maritime et la construction de navires.

SNTF : 14 Mds DA de déficit jusqu'au mois de septembre

Lors de son exposé devant la



Commission des transports et des télécommunications de l'Assemblée populaire nationale (APN), Karim Ayache a relevé les dommages causés par la pandémie de coronavirus à la société. Le président-directeur général (P-dg) a fait savoir, dans ce sens, que la SNTF a enregistré un déficit de 14 Mds DA lors des 9 premiers mois de 2020, soulignant que la société continue d'assurer le transport de marchandises selon le programme tracé. La suspension du transport des voyageurs depuis mars 2020 a accordé plus de temps à la SNTF pour préparer la reprise de l'activité et ce, à travers le respect du protocole sanitaire adopté, a-t-il expliqué. Il a affirmé, par ailleurs, que la société s'attelle à l'élaboration d'un plan stratégique axé sur trois niveaux. Le premier niveau concerne le diagnostic de la situation de la SNTF et les obstacles auxquels elle fait face afin de réaliser ses anciens objectifs, tandis que le deuxième niveau porte sur le choix stratégique et l'orientation devant être adoptée en vue de développer le transport ferroviaire durant deux étapes, à savoir l'étape actuelle (2020-2025) et prochaine (2025-2030). Quant au 3^e niveau, il définit les modalités de mise en

œuvre du plan adopté sur le terrain.

Insistant sur l'impératif réexamen de la relation entre la SNTF et l'Etat en ce qui concerne la subvention dans le cadre de la maintenance des infrastructures, le même responsable a relevé les difficultés financières de la SNTF concernant le service de maintenance, ce qui risque d'avoir des incidences négatives sur la circulation des trains, et par conséquent, accuser un retard dans les horaires de départ et d'arrivée. A ce propos, il a fait état de 250 accidents au niveau des infrastructures, d'où l'annulation du lancement de 919 trains depuis 2019, ajoutant que les voyages qui sont arrivés à temps n'ont pas dépassé les 20 %. S'agissant du transport des marchandises, M. Ayache a fait savoir que le futur plan se focalise sur l'opération de se diriger vers le client, citant l'exemple de quelques contrats dont la préparation est en cours avec la compagnie «Tosayli» pour avoir l'exclusivité de transporter sa marchandise au niveau national. Il a également dévoilé un plan d'action en partenariat avec le groupe de gestion des ports pour l'ouverture de lignes ferroviaires au niveau des ports à

commencer par ceux d'Annaba, Skikda, Djen Djen et Oran. Par ailleurs, le P-dg a rappelé l'adoption d'un plan visant le développement de transport ferroviaire périurbain dans les grandes villes d'une enveloppe financière de 124 mds DA destinée également à l'acquisition de nouveaux wagons, à la promotion du transport des hydrocarbures et à la réalisation d'une deuxième ligne ferroviaire liant l'Est à l'Ouest du pays passant par les Hauts-Plateaux, outre l'ouverture de nouvelles lignes vers les wilayas du Sud.

Présidée par Chabane Louaar, président de la Commission des transports et télécommunications, cette séance s'inscrit dans le cadre des rencontres organisées par cette commission pour auditionner les directeurs de certaines institutions vitales en matière de transport en Algérie et ce, dans le cadre des missions législatives et de contrôle de l'APN

De son côté M. Louaar a indiqué que l'audition des exposés sur les situations financières et économiques des institutions des transports faisait partie des intérêts de la Commission notamment en cette conjoncture sanitaire. S. K.

Allemagne Les exportations augmentent pour le 6^e mois consécutif

LES EXPORTATIONS allemandes ont augmenté pour le sixième mois consécutif en octobre, demeurant toutefois en-deçà de leur niveau d'avant la crise liée à la pandémie de Covid-19, selon les données de l'office de la statistique publiées hier. L'Allemagne a expédié des marchandises à l'étranger d'une valeur de 112 milliards d'euros, soit 0,8 % de plus qu'en septembre, une progression moins rapide que celle du mois précédent (+2,3 %), indique Destatis dans un communiqué. Les exportations demeurent inférieures de 6,5 % à leur niveau d'octobre 2019 et de 6,8 % comparées à février 2020, avant que la pandémie ne frappe. Les importations ont également légèrement augmenté, de 0,3 % sur un mois à 92,7 milliards d'euros, tout en étant de 5,9 % inférieures à octobre de l'an passé et de 5,2 % par rapport à février. La balance commerciale en octobre s'améliore ce faisant, ressortant à 18,2 milliards d'euros, contre 17,8 milliards en septembre, en données corrigées des variations saisonnières. R. E.

Pétrole

Le Brut de l'Opep recule à 47,79 dollars

Le prix du panier de 13 bruts de l'Opep, dont le pétrole algérien, a reculé à moins de 48 dollars, après avoir terminé la semaine écoulée à son plus haut niveau depuis plus de 8 mois, selon le secrétariat de l'Opep. «Le prix du panier de référence de l'Opep de bruts (ORB) s'élevait à 47,79 mardi contre 47,77 dollars la veille (lundi dernier)», a précisé hier l'Organisation des pays exportateurs de pétrole sur son site web. Malgré ce recul, le brut de l'Opep maintient un seuil plus important que celui enregistré durant les premiers mois de la crise du

Covid-19 qui a lourdement pesé sur le marché pétrolier. Composé également du Girassol (Angola), Djeno (Congo), Zafiro (Guinée équatoriale), Rabi Light (Gabon), Iran Heavy (Iran), Basra Light (Iraq), Kuwait Export (Koweït), Es Sider (Libye), Bonny Light (Nigéria), Arab Light (Arabie saoudite), Murban (EAU) et du Merey (Venezuela), l'ORB avait atteint son plus haut niveau depuis plus de huit mois en fin de semaine écoulée, en s'établissant à 48,35 dollars. Il reste soutenu par la poursuite des 23 membres de l'Opep+ de leurs efforts pour rééquilibrer le marché pétrolier, à

travers notamment la position commune adoptée jeudi dernier, en attendant une reprise de la demande avec l'arrivée des vaccins contre le Covid-19. L'Opep et ses alliés se sont accordés de limiter l'augmentation de leur production de 500 000 barils quotidiens en janvier prochain, au lieu de passer directement à une hausse de près de 2 millions de barils par jour. Cette décision fait passer le volume des baisses de production pétrolière, retirée volontairement du marché par l'alliance de 7,7 mbj à 7,2 mbj au 1^{er} janvier et amende l'accord précédent conclu en avril dernier, qui

prévoyait une réduction de 5,8 mbj. Cette décision a également soutenu les prix du brut, d'ailleurs le Brent de la mer du Nord, coté sur le marché de Londres, sur lequel est établi le pétrole algérien, gagnait en fin de la séance de mardi 0,10 % ou 5 cents par rapport à la clôture de lundi, à 48,84 dollars. En début de semaine, le Brent était proche de la barre symbolique des 50 dollars le baril qu'il a flôlé vendredi, à 49,92 dollars, son plus haut niveau depuis près de 9 mois. Ces niveaux du cours de l'or noir restent assez élevés pour l'année en cours. Nabila T.

Rapport

Le Canada à la traîne dans la lutte contre les changements climatiques

LE CANADA se trouve parmi les pays les moins performants dans la lutte contre les changements climatiques, révèle un rapport des organisations Germanwatch, Climate Action Network et New Climate Institute. Le pays nord-américain pointe au 58^e rang sur 61 pays analysés à travers l'indice de performance en matière de changement climatique (CCPI), précise le document relayé par les médias canadiens. Selon le rapport rendu public ce lundi, aucun des pays étudiés n'est sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Six pays du G20, dont le Canada, sont toujours en retard dans le combat contre le réchauffement climatique. Figurent en bas de l'échelle les États-Unis (61^{er}), l'Arabie saoudite (60^e), l'Australie (54^e), la Corée du Sud (53^e) et la Russie (52^e). Parmi les membres du G20, seuls l'Union européenne (16^e), le Royaume-Uni (5^e) et l'Inde (10^e) se classent parmi les plus performants. Dans le cadre de cet indice, le rapport classe les pays au regard de leur action dans des catégories aussi diversifiées que les émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable, la consommation d'énergie et la politique climatique. En raison de la crise de Covid-19, le premier semestre 2020 a été marqué par une baisse drastique de 8,8 % des émissions mondiales de GES, soit la plus forte baisse semestrielle des émissions jamais enregistrée. Le Canada se situe au 56^e rang sur 61 en termes d'émissions de GES, et compte la consommation d'énergie par habitant la plus élevée. Sur le plan de la politique climatique, le pays est au 29^e rang, tandis que la Finlande et la Suède occupent la première et la deuxième positions respectivement.

Le gouvernement canadien a présenté récemment un projet de loi pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le but d'atteindre la carboneutralité d'ici à 2050. Ce texte prévoit la définition de cibles de réduction des émissions polluantes au Canada tous les cinq ans, à compter de 2030.

R. E.

L'UE doit s'attaquer aux émissions de CO₂ des plus riches

Oxfam

■ L'UE doit s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre des Européens les plus riches et renforcer son soutien aux plus pauvres pour une transition écologique juste, prône Oxfam, deux jours avant un sommet devant fixer un objectif de réduction pour 2030.

Par Lyes F.

«Jusqu'à présent, la réduction des émissions de l'UE a coïncidé avec une augmentation des inégalités économiques, laissant les émissions des Européens les plus riches à un niveau inacceptable», dénonce l'ONG, appelant les dirigeants européens à «placer les principes d'équité et de transition juste au cœur du "Green Deal"».

Selon une étude menée par Oxfam avec l'Institut de l'Environnement de Stockholm (SIE), les émissions de gaz à effet de serre des Européens à revenu faible et moyen ont baissé entre 1990 et 2015, tandis que celles des 10 % les plus riches ont augmenté.

«Alors que les émissions de l'UE liées à la consommation ont diminué d'environ 12 %, et que les inégalités de revenus se sont accrues en Europe, les émissions annuelles des 50 % les plus pauvres ont baissé de 24 %, et celles des 40 % de revenus moyens de 13 %», indique l'ONG.

Parallèlement, les émissions des 10 % les plus riches ont augmenté de 3 %, et



Ph. : D. R.

celles des 1 % les plus riches de 5 %. Les 10 % des Européens les plus riches ont été responsables de 27 % des émissions, soit la même quantité que la moitié la plus pauvre de toute la population de l'UE, selon l'étude. Oxfam souligne que «l'UE doit réduire ses émissions d'au moins 65 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 pour respecter l'Accord de Paris de 2015, qui vise à contenir le réchauffement sous les +2 °C».

La Commission européenne

ne a proposé une réduction des émissions de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030, le Parlement européen vise -60 %. Les dirigeants des 27 États membres doivent entériner un objectif lors d'un sommet aujourd'hui et demain à Bruxelles.

L'ONG appelle l'UE à «s'attaquer aux inégalités en matière de CO₂, tant entre les États membres riches et pauvres qu'au sein des États membres».

«L'expérience des "gilets

jaunes" en France nous rappelle à quel point les tentatives de réduction des émissions peuvent tourner court si les politiques ne sont pas perçues comme justes ou équitables», souligne Oxfam.

Oxfam formule plusieurs recommandations : «Mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles, améliorer l'efficacité énergétique de l'habitat, et introduire des taxes sur la consommation carbone dans le secteur du luxe».

L. F.

Emmanuel Macron :

«Notre avenir énergétique et écologique passe par le nucléaire»

«Notre avenir énergétique et écologique passe par le nucléaire», a déclaré Emmanuel Macron lors d'une visite sur le site du groupe Framatome du Creusot. «Pourvu qu'on progresse sur les déchets et la sûreté, le nucléaire est une énergie décarbonée, une énergie sûre qui doit rester un pilier de notre mix énergétique», a-t-il estimé, tout en demandant également «un très haut niveau d'énergies renouvelables».

Le futur porte-avions français sera à propulsion nucléaire

Le futur porte-avions français, qui remplacera le Charles-de-Gaulle en 2038, sera lui aussi doté d'une «propulsion nucléaire», a par ailleurs annoncé le Président. «Le nucléaire restera la pierre angulaire de notre autonomie stratégique», a-t-il affirmé.

Les industriels du nucléaire entre satisfaction et impatience

Les industriels du nucléaire civil se montraient satisfaits, ce mardi, du soutien affiché par le Président Macron, tout en manifestant une certaine impatience, alors qu'une éventuelle nouvelle commande d'EPR devra

attendre.

Emmanuel Macron avait déjà loué, ces derniers jours, le rôle de l'atome dans la lutte contre le réchauffement climatique : «Le nucléaire est une énergie décarbonée non intermittente», avait souligné le Président dans son entretien à «Brut» vendredi.

«Sa venue est un signe très fort qui donne de la visibilité au secteur», salue Philippe Frantz, président du groupe Reel et du pôle de compétitivité de la filière nucléaire française, Nuclear Valley.

Dans la situation actuelle, «je ne vois pas très bien comment on peut s'en tirer sans au moins prolonger la durée de vie des réacteurs de 40 à 50 ans, voire investir un peu plus loin pour le renouvellement du parc», avance-t-il.

Depuis quelques années, la filière nucléaire – qui revendique 220 000 salariés en France – met en avant son atout pour le climat. En effet, cette énergie émet peu de CO₂, même en prenant en compte l'ensemble de son cycle de l'extraction de l'uranium au démantèlement des centrales. Ses détracteurs soulignent en revanche les risques d'accident et le problème des déchets. Ils critiquent aussi les coûts élevés et les délais des projets nucléaires, qui les rendraient peu compétitifs. «L'efficacité de l'investissement d'un euro dans le nouveau

nucléaire est largement inférieur à toute autre option, notamment efficacité énergétique et renouvelables», avance ainsi Mylène Schneider, un expert critique du secteur.

Mais les industriels contestent cette analyse et se sentent confortés dans leurs arguments par le soutien affiché par le Président. «Cette visite confirme l'importance du nucléaire, bas carbone compétitif et sûr, pour notre pays et pour le climat», se félicite le directeur général d'Orano, Philippe Knoche.

«C'est une reconnaissance que le parc nucléaire est indispensable à la fois pour assurer notre sécurité d'approvisionnement électrique (il fonctionne 24h/24) et pour atteindre nos objectifs climatiques», abonde Valérie Faudon, déléguée générale de la Société française d'énergie nucléaire (SFEN).

Ne pas «tarder»

Pourtant, les industriels ne devaient pas obtenir grand-chose de concret ce mardi, hormis un choix sur la propulsion du futur porte-avions français.

Une décision qui pourrait bénéficier tout de même à nombre d'entreprises, qui travaillent aussi bien dans le civil que le militaire, à commencer par Framatome. «C'est quasiment le même tissu industriel», sou-

ligne Philippe Frantz.

Côté civil, une éventuelle commande pour de nouveaux réacteurs en France – qui n'est pas acquise – devra toutefois attendre 2023, après le démarrage de l'EPR de Flamanville.

Un délai qui inquiète le secteur. «La France a besoin de lancer le programme des six EPR sans tarder, à la fois pour des raisons de calendrier énergétique et de calendrier industriel», juge Valérie Faudon.

Sur ce dernier point, la filière dit avoir besoin de plus de «visibilité» pour embaucher, former et investir, faute de quoi elle risque de perdre les compétences nécessaires pour de nouveaux chantiers.

Même son de cloche du côté de la CGT, qui n'a toujours pas digéré l'arrêt cette année des deux réacteurs de Fessenheim au nom du rééquilibrage des sources de production d'électricité.

«Pour la CGT il est désormais indispensable de lancer un programme adapté à nos capacités industrielles, en fixant le principe d'un palier de 6 à 10 tranches nucléaires», a réagi la centrale syndicale ce mardi. Les syndicats sont aussi très remontés contre le projet de réorganisation d'EDF, suspendu à une discussion avec Bruxelles sur la régulation économique du nucléaire.

AFP

Exposition virtuelle de l'artiste peintre Salim Bouhali

Une fenêtre sur le Sud algérien

■ La maison de la culture et des arts Ahmed-Redha-Houhou de Biskra abrite, du 6 et au 15 décembre courant, une exposition de l'artiste peintre Salim Bouhali, où plus de vingt toiles de différentes dimensions sont présentées aux passionnés des arts et des couleurs. Intitulée «Lumière du Sud», cette exposition virtuelle est partagée sur différentes plateformes numériques. Réalisée en plein période de confinement contre le Covid-19, elle se veut une fenêtre sur le Sud algérien, mettant en valeur sa richesse culturelle et artistique.

Par Abla Selles

Les nouvelles technologies ont beaucoup servi les artistes en période de confinement imposé comme mesure de prévention contre la pandémie de Covid-19. Même si quelques établissements culturels ont ouvert leurs portes dans le respect total des mesures sanitaires, les artistes préfèrent garder le lien avec leurs fans, partager leur vie artistique et être en contact permanent avec le public à travers les plateformes numériques.

A la maison de la culture et des arts Ahmed-Redha-Houhou de Biskra, les dernières œuvres de l'artiste peintre Salim Bouhali sont exposées. Cependant, cette exposition n'est pas présentielle. Les responsables de cet établissement culturel ont choisi de la partager sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques. Cette décision a été prise pour éviter le contact direct entre les visiteurs. Organisée depuis le cinquième mois de décembre courant, cette exposition est partagée en format 3D afin d'assurer une bonne visibilité des toiles.

Intitulée «Lumière du Sud», cette exposition se veut une fenêtre sur la beauté et la culture du sud algérien en général et de la région d'El Kantara en particulier. A ce propos, l'artiste a déclaré que sa «principale source d'inspiration natal et où j'habite toujours. Ce village qui a séduit beaucoup de peintres orientalistes et locaux se situe entre le nord et le sud. On le nomme la porte du Sahara». Plus de vingt toiles de différentes dimensions sont à apprécier. Le visiteur peut découvrir une omni-



présence de couleurs noire et blanche dans quelques toiles et des couleurs de la terre dans d'autres. Concernant ce choix, Salim Bouhali a expliqué que son travail «est une recherche abstraite entre les couleurs chaudes et les couleurs froides. Il y a aussi l'état d'âme de l'artiste ainsi que la composition des couleurs».

Les toiles où les couleurs sont très attirantes acceptent plusieurs interprétations. On y trouve le rouge qui présente, la violence, la passion et l'amour, le jaune qui présente la terre et l'appartenance ainsi que le bleu. Il y a aussi des toiles où les couleurs du Sahara sont très présentes comme le marron, le jaune et le

noir. La présence du public avec des messages encourageants et très visible sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, il y a même des artistes qui ont partagé la vidéo de cette exposition afin d'assurer une visibilité maximale des passionnés d'art.

A. S.

Oscars 2021

La manifestation sera pilotée par Steven Soderbergh

Steven Soderbergh, connu pour son film «Contagion», a été sacré meilleur réalisateur aux Oscars pour «Traffic» (2000). La prochaine cérémonie des Oscars, les plus prestigieuses récompenses du cinéma aux Etats-Unis chamboulées par la pandémie de Covid-19, sera pilotée par le réalisateur Steven Soderbergh, réputé notamment pour son film catastrophe «Contagion», ont annoncé, mardi 8 décembre, ses organisateurs.

Le coronavirus qui bouleverse Hollywood et tout le calendrier de l'industrie du cinéma a contraint

l'Académie des Oscars à repousser sa 93^e édition, désormais prévue le 25 avril 2021, et à assouplir les critères permettant de concourir, au moment où la plupart des cinémas restent fermés au public. Le format de la cérémonie 2021 (totalement virtuelle ou non) reste encore indéterminé à ce stade, mais l'Académie a dévoilé mardi le trio «de rêve pensé pour répondre directement à la situation inhabituelle et concevoir un spectacle suivi dans le monde entier».

«Les prochains Oscars sont l'occasion idéale pour innover et repenser les possibilités autour

d'une cérémonie de remise des prix», ont estimé dans un communiqué le président de l'Académie des Oscars, David Rubin, et sa directrice générale Dawn Hudson. Pour organiser cette cérémonie d'un nouveau genre, Steven Soderbergh, sacré meilleur réalisateur aux Oscars pour son film «Traffic» (2000), sera épaulé par l'ancien producteur des Grammy Awards, Jesse Collins et la productrice Stacey Sher («Django Unchained»). Soderbergh et Sher ont déjà travaillé ensemble par le passé, sur «Erin Brockovich» et «Contagion», désormais loué

pour avoir prédit, dès 2011, une grande partie des aspects dictés par la pandémie actuelle : distanciation sociale, hôpitaux et morgues improvisés, course au vaccin, etc. Le réalisateur américain a même été choisi cette année par l'Association des producteurs de Hollywood pour diriger une «cellule de crise» chargée d'organiser la reprise des activités cinématographiques. Les organisateurs des Oscars n'ont pas encore fait savoir s'ils envisageaient une cérémonie avec des stars présentes physiquement, 100 % virtuelle (comme celle des Emmy Awards 2020),

ou un mélange des deux. La majeure partie de la Californie, et en particulier Los Angeles, vient d'entamer un nouveau confinement. «Nous sommes aussi enthousiastes que terrifiés», ont réagi dans un communiqué Steven Soderbergh, Jesse Collins et Stacey Sher. «A cause de la situation extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons tous, nous avons une chance de nous intéresser d'une nouvelle manière aux films et aux gens qui les fabriquent, et nous espérons créer un spectacle qui ressemble aux films que nous aimons», poursuivent-ils. L. B.

Prévu pour le 31 décembre à Notre-Dame

Jean-Michel Jarre anime un spectacle musical

Pour fêter le passage à 2021, Paris a renoncé à son traditionnel feu d'artifice pour un concert de Jean-Michel Jarre en réalité virtuelle dans Notre-Dame numérisée, événement à suivre notamment sur Youtube et Facebook, ont annoncé ce mardi à l'AFP le musicien et la ville. De 23h25 à 00h15, Jean-Michel Jarre se produira en direct et apparaîtra sous la forme d'un avatar dans la cathédrale qui avait été entièrement numérisée avant l'incendie d'avril 2019.

L'événement étant 100 % virtuel, il ne se passera rien sur place. «Avec Anne Hidalgo, on s'est demandé comment célébrer le 31 décembre d'une autre manière, de façon innovante, confinement oblige», explique Jean-Michel Jarre. Parrainé par l'Unesco, ce concert immersif d'un nouveau genre est baptisé «Welcome to the other side», «Bienvenue Ailleurs» en français. «Ce sera à la fois un message d'espoir pour 2021 dans les temps difficiles qu'on traverse, mais aussi l'occasion de

rendre hommage à Notre-Dame affaiblie comme nous tous», ajoute le musicien.

«Nous sommes honorés, avec les dizaines de créateurs et techniciens qui travaillent sur ce concert immersif depuis plusieurs semaines, de contribuer, malgré ces temps difficiles, à faire résonner Paris à minuit le 31 décembre, et de lancer ainsi une invitation au monde entier pour se rendre virtuellement au cœur de la ville lumière», ajoute-t-il. Pour Anne Hidalgo qui se félicite de «cette première dans

l'histoire de Paris», «ce concert sous un format numérique permettra à toutes et à tous de suivre l'événement en direct et de vivre le passage à l'année 2021».

Entièrement gratuit et accessible partout dans le monde, ce concert virtuel réalisé avec la start-up française VRROOM, sera diffusé en direct sur les plateformes VRchat, Youtube, Facebook, sur France Inter, BFMTV Paris et le site de la ville Paris.fr.

M. K.



Pérou

Le sujet brûlant des violences policières fait valser les ministres de l'Intérieur

■ Le sujet des violences policières au Pérou fait valser de nombreux ministres de l'Intérieur, le second en moins d'une semaine sous le mandat du nouveau président par intérim, Francisco Sagasti, depuis sa nomination le 17 novembre, et déjà le septième depuis le début de l'année.

Par Mourad M.

Cinq jours seulement après sa prise de fonction solennelle, Fernando Aliaga a démissionné lundi, a annoncé la présidence du Conseil des ministres, sans donner plus de précisions.

Son péché ? Avoir remis en question l'éviction par son prédécesseur de plusieurs chefs de la police, mis au ban pour la répression meurtrière des manifestations qui avaient éclaté en novembre dans le pays andin.

Lui-même ancien chef de la police à la retraite, il s'en était ému à la télévision, mettant ainsi sur la place publique son désaccord avec son président.

M. Aliaga venait de succéder à Ruben Vargas, qui n'a passé que 14 jours à la tête du ministère de l'Intérieur.

Mis sous pression par l'opposition conservatrice qui menaçait de ne pas voter la confiance au nouveau gouvernement, il avait démissionné alors qu'il avait mis sur pied un vaste plan de réforme de l'institution policière.

Dans l'urgence lundi, le Président Sagasti a nommé un nouveau ministre de l'Intérieur, José Manuel Elice Navarro.

La démission de Fernando Aliaga est témoin du malaise entre la police et le président par intérim, en poste jusqu'à la présidentielle d'avril 2021, soucieux d'éteindre ce sujet brûlant dans le pays depuis la mort par balle



PH. A. D. R.



Commentaire

Popularité

Par Fouzia Mahmoudi

Chaque jour semble apporter une nouvelle polémique visant Emmanuel Macron, qui après avoir bénéficié d'une immense popularité suite à son élection, est aujourd'hui souvent critiqué de tous côtés et doit gérer la crise exceptionnelle du Covid-19. Or, si les sondages faits ces derniers mois sur la prochaine élection présidentielle le donnent invariablement en tête, au coude à coude avec Marine Le Pen, candidat officielle pour 2022, lui veut maintenir le suspense sur une nouvelle candidature et assure «ne rien prévoir» à un an et demi de l'élection présidentielle. Car il a pour le moment «vécu des choses absolument imprévisibles». Il «n'exclu(t) rien» non plus, y compris un scénario à la manière de François Hollande, qui a renoncé à se présenter en vue du scrutin de 2017, sur fond de forte impopularité. «Peut-être que je ne pourrai pas être candidat», a déclaré le chef de l'État vendredi, à la fin d'un entretien de plus de deux heures au média en ligne Brut. À l'image du choix inédit de son prédécesseur, le président de la République imagine l'hypothèse d'un fort rejet de son action par les Français, à la fin de son quinquennat. «Parce que les circonstances l'exigeront», songe-t-il, «peut-être que je devrai faire des choses dures dans la dernière année (...), qui rendront impossible le fait que je sois candidat». Cette ambiguïté tranche avec les déclarations de ses opposants déjà déclarés, comme l'insoumis Jean-Luc Mélenchon et la présidente du Rassemblement national, Marine Le Pen. À l'inverse, une déclaration immédiate, à un an et demi du scrutin, l'empêcherait de prendre ces possibles «décisions impopulaires». «Si je me mets dans la situation d'être candidat, je ne prendrais plus les bonnes décisions ni de risques pour répondre à l'exigence du moment», avance-t-il, à la façon de ses prédécesseurs qui ont tenu à retarder une éventuelle entrée en campagne. «On vit quand même des temps qui sont assez inédits», se justifie le chef de l'État, à l'origine de deux confinements de la population pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Malgré la succession de crises, l'image d'Emmanuel Macron progresse dans l'opinion, selon un sondage Odoxa-Dentsu Consulting pour «Le Figaro» et France Info, publié vendredi. Le chef de l'État assure lui-même ne pas avoir abandonné tout travail de conviction. En réalité, «je suis candidat depuis le premier jour, parce que je me suis toujours construit, bâti, dans une volonté de convaincre et d'être au rendez-vous des résultats», explique-t-il. Tout en présentant un dessein aux allures de slogan, à l'adresse de la France confinée : «Réinventer collectivement ce que c'est qu'être Français». Dans ce but, il a promis aux jeunes auditeurs, vendredi, qu'il sera leur «allié». Reste à voir si cette popularité, même si elle est loin d'être particulièrement élevée, sera toujours au rendez-vous dans plusieurs mois et si comme il l'évoque lui-même, il pourra éviter de nouvelles polémiques qui pourraient lui barrer la route à la présidentielle et le forcer comme Hollande à renoncer à une candidature à sa propre succession. F. M.

de deux manifestants le 14 novembre.

De grands rassemblements pro-démocratie avaient dégénéré en affrontements avec la police lorsque les manifestants avaient tenté d'accéder à un périmètre gardé autour du Parlement.

Ils réclamaient la démission du Président par intérim, Manuel Merino, nommé après la destitution par le Parlement du populaire Président Martin Vizcarra.

Les deux protestataires de 22 et 24 ans étaient décédés après avoir reçu des décharges de chevrotine fine tirées par la police. Une centaine d'autres ont été blessés. Des manifestants portés disparus un temps ont indiqué avoir été séquestrés par la police, et des cas de sévices sexuels sur des femmes en garde à vue avaient été rapportés.

Dans les rangs de la police, la colère gronde à la suite de la

mise à pied de son commandement central.

Le gouvernement avait expliqué la semaine dernière que les 18 commandants avaient été démis de leurs fonctions afin de restaurer la confiance du peuple dans sa police.

Pour ramener le calme, Manuel Merino avait démissionné le lendemain

Quelques heures avant sa démission, Fernando Aliaga s'était rendu devant l'Assemblée pour défendre l'action des policiers et incriminer les manifestants qui se sont attaqués à la police anti-émeute.

«Vous ne pouvez ni tolérer ni laisser se dérouler des attaques contre la police avec des armes dangereuses voire mortelles, telles des pierres et autres projectiles», a-t-il dit devant les députés.

L'ex-Président Manuel Merino n'a pas manqué de lui apporter son soutien. «Savez-vous pourquoi le ministre de l'Intérieur a démissionné ? A la Commission justice de l'Assemblée, il a présenté des vidéos montrant que des éléments infiltrés dans les manifestations frappent des policiers, et que le gouvernement a caché ces vidéos», a-t-il lâché sur Twitter.

Nommé pour ramener le calme dans le pays qui traverse une profonde crise politique avec pas moins de trois présidents qui se sont succédé en une semaine, Francisco Sagasti a de plus dû faire face à son premier conflit social.

Des travailleurs agricoles ont bloqué les principales artères routières du pays pour réclamer une revalorisation salariale et l'abrogation d'une loi de promotion agricole favorisant, selon eux, les entreprises à leurs dépens.

M. M.

Réfugiés

Record de 80 millions de réfugiés et déplacés dans le monde, selon l'ONU

Le nombre de réfugiés et déplacés dans le monde a dépassé la barre des 80 millions à la mi-2020, un record, en pleine pandémie de Covid-19, a indiqué l'ONU hier.

Dans un communiqué, le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Filippo Grandi, a déploré que le monde ait atteint ce «sombre tournant», et averti que la situation allait s'empirer si «les dirigeants du monde n'arrêtent pas les guerres».

«La communauté internationale ne parvient pas à préserver la paix», a-t-il dit, en soulignant que les déplacements forcés avaient doublé au cours de la dernière

décennie. En début d'année, le nombre de personnes qui avaient été forcées de quitter leur foyer en raison de persécutions, conflits et violations des droits humains, s'élevait à 79,5 millions, et ce chiffre a dépassé les 80 millions à mi-2020, selon un rapport du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Ce nombre de 79,5 millions inclut 45,7 millions de personnes déplacées dans leur pays, 29,6 millions de réfugiés et autres personnes déplacées de force hors de leur pays, et 4,2 millions de demandeurs d'asile. Malgré l'appel urgent lancé en mars par

le Secrétaire général des Nations unies en faveur d'un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie, les conflits et les persécutions se poursuivent, déplore l'agence onusienne. La violence en Syrie, en République démocratique du Congo, au Mozambique, en Somalie et au Yémen, a provoqué de nouveaux déplacements au cours du premier semestre de l'année. De nouveaux déplacements importants ont également été enregistrés dans la région du Sahel central en Afrique, où les civils sont soumis à une violence brutale, notamment des viols et des exécutions, selon le HCR.



Sanctions de la LFP

Salhi (MCA) suspendu deux matchs



LE GARDIEN de but du MC Alger, Abdelkader Salhi, a écopé de deux matchs de suspension ferme pour «*faute grave*», lors du match de l'équipe réserve, vainqueur samedi en déplacement face à l'Olympique Médéa (1-0), à l'occasion de la 2^e journée du championnat de la Ligue 1 de la catégorie, a annoncé lundi soir la Ligue de football profession-

nel (LFP) sur son site officiel. Le portier du MCA a été expulsé après avoir touché une balle en dehors de la surface de réparation. Ce match a vu la participation de deux joueurs issus de l'équipe première : le défenseur Saâdou et l'attaquant Dahlal. Salhi, arrivé durant l'intersaison pour un contrat de trois saisons, a été laissé à la disposition de la réserve, après la détection de cas positifs au Covid-19 chez les deux gardiens Sifou et Sidi Aïssa. L'équipe de réserve du MCA a réussi son début de saison en alignant deux victoires de rang, occupant la tête du classement en compagnie de l'ES Sétif et du CS Constantine avec six points chacun.

CAN 2021/ Affaire des joueurs gabonais bloqués à l'aéroport de Banjul

La Fédération gambienne sanctionnée par la CAF

LA CONFÉDÉRATION africaine de football a infligé à la Fédération gambienne une amende de 100 000 Dollars américains dont 50 000 avec sursis, suite au blocage de la sélection gabonaise à l'aéroport de Banjul pendant toute la nuit, quelques heures avant son match comptant pour la 4^e journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN 2021 en novembre dernier, a annoncé mardi soir la CAF. «*Le Jury disciplinaire de la CAF a décidé d'infliger à la Fédération gambienne une amende de 100 000 USD dont 50 000 USD avec sursis, à condition que la Fédération gambienne ne soit pas reconnue coupable d'une infraction similaire au cours des vingt-quatre prochains mois*», a indiqué la CAF dans un communiqué publié sur son site officiel.

A leur arrivée en Gambie, les joueurs de l'équipe nationale gabonaise sont restés bloqués à l'aéroport pendant plus de cinq heures. Toute la délégation de l'équipe gabonaise y a passé la nuit, dormant sur le sol de l'aéroport.

Selon le Jury disciplinaire de la CAF, la Fédération gambienne n'a pas respecté les valeurs de loyauté, d'intégrité sportives et les règles du fair-play concernant l'accueil de la délégation gabonaise. D'autre part, le Jury disciplinaire de la CAF a décidé d'imposer une amende de 10 000 USD pour manquement aux valeurs sportives et d'intégrité à la Fédération gabonaise de football pour le comportement regrettable de son joueur Pierre Emerick Emiliano François Aubameyang qui a publiquement diffusé sur les réseaux sociaux des contenus «*offensants et dégradants, portant atteinte à l'honneur et à l'image de la Confédération africaine de football*», estime la même source. Ces décisions peuvent être attaquées devant le Jury d'Appel de la CAF conformément aux dispositions du Code disciplinaire de la CAF. Celui qui entend interjeter appel doit annoncer son intention par écrit dans un délai de trois jours à compter de la communication de la décision, explique l'instance.

Basket-ball / Classement mondial féminin

L'Algérie à la 94^e place

L'ALGÉRIE, avec 68.6 points, occupe la 94^e place du classement féminin de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA), publié mardi. Le classement de la FIBA est toujours dominé par les Etats-Unis (832.9 pts) devant l'Australie (714.5 pts) et l'Espagne (691.9 pts).

Au niveau continental, l'Algérie occupe le 15^e rang, alors que la Nigeria, première nation africaine au classement, occupe la 14^e place avec 366.6 pts. Ce nouveau classement a été publié à l'issue des dernières compétitions internationales. Le classement FIBA prend en

compte tous les matches, des pré-éliminatoires régionaux jusqu'à la finale de la Coupe du monde FIBA et inclut le tournoi olympique ainsi que les Coupes continentales. Le système précédent n'était basé que sur les compétitions et ne prenait en considération que les classements finaux des tournois. Ce classement novateur est basé sur des facteurs relatifs à chaque match officiel disputé par 149 équipes nationales. Il est mis à jour après chaque fenêtre des éliminatoires et à l'issue de chacune des compétitions officielles majeures de la FIBA.

Ligue I/3^e journée

Le CRB à l'épreuve de la JSK

■ La troisième journée de la Ligue I propose des rencontres au sommet, avec notamment l'affiche qui opposera la JS Kabylie au champion sortant, le CR Belouizdad.



Les Canaris pour un nouveau départ, le CRB pour la confirmation

Par Mahfoud M.

Après avoir connu un départ difficile, les Canaris ont réussi à décrocher un point précieux face au MCO, lors de la précédente journée, et ambitionnent de confirmer ce réveil en réussissant un succès à domicile au stade du 1^{er} Novembre de Tizi-Ouzou face à l'une des équipes les mieux en forme de la saison, à savoir le CRB. Les gars de la ville des Genêts savent pertinemment que leur mission ne sera pas de tout repos, mais ils se donneront à fond pour réussir à empocher les trois points de ce match très important pour eux. De son côté, le Chabab se présentera sur la pelouse du 1^{er} Novembre avec une grande détermination pour enregistrer le meilleur résultat possible et pourquoi pas tromper cette équipe de la JSK chez elle. Auréolés par leur qualification en Ligue des champions, les Belouizdadiens souhaitent frapper fort et pour cela ils devront jouer l'offensive à outrance. Le MC Alger, lui, qui

vient de réussir un succès en déplacement lors de son match en retard face à l'USMBA, aura fort à faire lors du derby qui l'opposera au Paradou AC au stade Benrabah de Dar El Beida. Le Doyen, qui veut un deuxième succès de suite, devra être méfiant face à cette équipe du PAC qui souhaite, elle aussi, sortir de cet engrenage après s'être contentée du nul lors des deux premiers matchs disputés respectivement face au RCR et au CSC. Les gars du Paradou se donneront à fond pour prendre les trois points du succès lors de ce match. Le derby de l'Est qui opposera le nouveau promu, la JSM Skikda au CA Bordj Bou Arreridj sera, à coup sûr, passionnant entre deux formations aux ambitions similaires, puisque les deux équipes souhaitent assurer leur maintien en Ligue I le plus vite possible. L'O Médéa se présentera, encore une fois, avec ses réservistes face au MC Oran, dans un match très difficile qui risque d'être pénible pour lui. Le Nasr d'Hussein-Dey souhaite enregis-

trer son premier succès à domicile avec la réception de l'AS Ain M'ilia. L'ES Sétif, qui enregistre une victoire et un nul en ce début de saison, aura un déplacement périlleux à effectuer en se rendant à Sidi Bel-Abbès, où l'USMBA l'attendra de pied ferme. Le CS Constantine part légèrement favori face à l'ASO Chlef qui souffre en ce début de saison. Enfin, les deux derniers matchs, à savoir NCM-USB et WAT-USMA devraient théoriquement revenir aux équipes locales, sauf si ces les formations adverses en décident autrement.

M. M.

Le programme :

Vendredi 11 décembre 2020 :

JSMS-CABBA (14h)
RCR-JSS (14h)
OM-MCO (14h)
NAHD-ASAM (14h30)
JSK-CRB (15h)
PAC-MCA (15h)

Samedi 12 décembre 2020 :

NCM-USB (14h)
USMBA-ESS (14h)
CSC-ASO (14h30)
WAT-USMA (15h)

MC Oran

Sous pression, le coach Casoni réclame du temps

L'ENTRAÎNEUR du MC Oran, Bernard Casoni, a indiqué qu'il ne comprenait pas «*la grosse pression exercée déjà sur son équipe*», soulignant qu'il était venu à ce club de Ligue 1 de football pour «*mettre en place un projet de jeu*». Le technicien français, qui s'exprimait devant la presse en marge d'une séance d'entraînement au stade Ahmed-Zabana pour préparer le prochain match de son équipe en championnat, a réagi, à l'occasion, aux critiques qu'il a essuyées, tout comme ses joueurs, après le nul concédé à domicile contre la JS Kabylie (0-0), vendredi passé dans le cadre de la deuxième journée. «*Un projet de jeu ne se réalise pas au bout de deux ou trois mois. Il me faut du temps pour mettre mes idées en exécution et pour que les joueurs s'y adaptent*», a expliqué l'ancien défenseur international français, engagé l'été passé par le MCO. Reconnaisant que ses protégés, auteurs d'un nul en déplacement lors de la

première journée face au NA Hussein-Dey (1-1), sont passés à côté de la plaque au cours de la réception de la JSK, Casoni est revenu sur «*les conditions difficiles*» dans lesquelles s'est faite la préparation d'intersaison. «*Outre le fait que les joueurs sont restés inactifs pendant huit mois, pour cause de Covid-19, nous avons entamé la préparation d'intersaison avec un retard sensible. Nous n'avons pas joué suffisamment de matchs amicaux, chose qui ne nous a pas permis de bien travailler les automatismes de l'effectif, surtout que ce dernier a connu beaucoup de changements cette saison*», a-t-il déclaré. Casoni, qui a été démis de ses fonctions au MC Alger peu avant la fin de la phase aller de la saison passée, a été sommé de «*rectifier le tir*» dès le prochain match qui verra son équipe rendre visite à l'Olympique Médéa vendredi (14h00), apprend-on dans l'entourage du club phare de la capitale de l'Ouest.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou/Lutte contre le Covid-19

Plus de 39 000 masques distribués dans une vingtaine de communes



DANS le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, 39 350 masques de protection ont été distribués, en une semaine, à travers une trentaine de localités de la wilaya de Tizi Ouzou. Selon les statistiques fournies par la cellule de communication de la wilaya de Tizi

Ouzou, l'opération de distribution de masques, initiée par l'association de l'Académie de la sécurité et de prévention routières, a touché, depuis le 3 décembre dernier les communes de Boghni, Mechtras, Bounouh, Assi Youssef, Larbaa Nath Irathen, Irdjen, Ait Agouacha, Azazga, Yakourène, Fréha, Zekri, Ifigha, Mekla, Souamaa, Ait Khellili, Bouzeguène, Idjeur, Beni Ziki, Iloula Oumalou, Makouda, Boudjima, Ouaguenoune, Ait Aïssa Mimoune et Timizart. Cette action de solidarité et de sensibilisation contre le Covid-19 a ciblé les élèves des écoles primaires de ces localités et se poursuivra pour le reste des communes de la wilaya de Tizi Ouzou, a assuré la même source.

Hamid M.

Education/Gestion des ressources humaines

Finalisation des tâches administratives avant le 20 décembre

LE MINISTÈRE de l'Education nationale a invité, hier, les directions de l'Education (DE) des wilayas à effectuer l'ensemble des tâches administratives relatives à la gestion des ressources humaines avant la clôture de l'exercice annuel 2020, au plus tard le 20 décembre en cours, indique un communiqué du ministère. Le département de l'Education a transmis une correspondance «portant des instructions sur la gestion des tâches administratives au titre de l'exercice en cours, dans le souci d'assurer l'exécution des différentes opérations relevant de la gestion des ressources humaines, et partant, garantir une prise en charge administrative et financière adéquate au profit des fonctionnaires du secteur». A ce propos, la tutelle a exigé des DE de «prendre les mesures nécessaires pour éviter tout dysfonctionnement pouvant se répercuter sur le bon fonctionnement des parcours professionnels des travailleurs, notamment sur les grades et les postes budgétaires à la veille de la clôture de l'exercice annuel». Il faudrait, pour ce faire, «déposer, sans délais, tous les travaux administratifs et projets de décisions relatifs à la libération des postes budgétaires auprès des services du contrôle financier afin de parachever l'opération au plus tard le 20 décembre courant». Il est question notamment de libérer «les postes budgétaires vacants quel que soit le motif : départ en retraite, promotion à des postes supérieurs, démission, abandon, transfert, mise en disponibilité, détachement, et autres tâches y

afférentes». Les DE sont également invitées à «consommer les postes budgétaires à travers le recrutement direct des diplômés des Ecoles normales supérieures (ENS), l'épuisement dans les listes provisoires des concours de recrutement organisés au titre de 2017 et 2018, ou encore la promotion des professeurs via des examens professionnels dans le cadre de l'application des dispositions du rapport de la réunion du 8 octobre 2018». Il s'agit également de l'exploitation des listes de réserve des examens professionnels organisés au titre de l'exercice 2019 pour pourvoir certains postes administratifs, de la promotion sur la base du diplôme, de la promotion consécutive au suivi d'une formation complémentaire et de la promotion par inscription sur les listes d'aptitude dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'Instruction interministérielle numéro 02 du 26 août 2014 relative à la promotion des fonctionnaires appartenant aux grades mis en voie d'extinction.

M. N.

L'ex-wali zoukh envoyé en prison



Djalou@hotmail.com

Activité d'information en ligne

Les modalités d'exercice de la presse électronique promulguées

■ Le décret exécutif fixant les modalités d'exercice de l'activité d'information en ligne et la diffusion de mise au point ou rectification sur le site électronique a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel.

Par Meriem Benchaouia

Selon le décret, il est entendu par l'activité d'information en ligne, «tout service de communication écrite en ligne au sens de l'article 67 de la loi organique 12-05 du 12 janvier 2012, et tout service de communication audiovisuelle en ligne (Web TV et Web Radio) au sens de l'article 69 de la loi organique 12-05 du 12 janvier 2012». Le texte de loi stipule que «l'activité d'information en ligne ne constitue pas un outil de promotion ou un accessoire d'une activité industrielle ou commerciale», ajoutant que «dans tous les cas, ne peuvent être reconnus comme un service d'information en ligne, les services de communication au public en ligne dont l'objet principal est la diffusion de messages publicitaires ou d'annonces, sous quelque forme que ce soit». Il est précisé que

l'activité d'information en ligne est exercée par toute personne physique de nationalité algérienne ou personne morale de droit algérien dont le capital est détenu par des personnes physiques ou morales de nationalité algérienne. Le directeur responsable de l'organe d'information en ligne doit être détenteur d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme reconnu équivalent, avoir une expérience de trois années dans le domaine de l'information, être de nationalité algérienne, jouir de ses droits civils, n'avoir pas fait l'objet de condamnation pour crimes de diffamation, d'injure, d'insulte, d'outrage, de discrimination ou de haine et d'incitation à ces crimes. Le décret précise que l'activité d'information en ligne est soumise à la publication à travers un site électronique, dont l'hébergement est exclusivement domicilié, physiquement et logi-

quement en Algérie, avec une extension du nom de domaine «.dz». L'article 7 stipule que l'entreprise détentrice de l'organe d'information en ligne est tenu de déclarer et de justifier l'origine des fonds constituant le capital social et ceux nécessaires à sa gestion, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. «Tout organe de presse en ligne bénéficiant d'une aide matérielle de quelque nature qu'elle soit doit être lié organiquement à l'organisme donateur, il faut faire mention de cette relation. L'aide matérielle directe et indirecte de toute partie étrangère est interdite», ajoute le décret. Une même personne physique ou morale de droit algérien ne peut posséder, contrôler ou diriger plus d'un organe d'information générale en ligne, relève le texte de loi, qui précise qu'une même personne physique ou morale de droit algérien ne peut être actionnaire dans plus d'un organe d'information générale en ligne. Le directeur responsable de l'organe d'information en ligne est tenu de prendre les mesures et les moyens appropriés de lutte contre les contenus illicites, notamment tout contenu comportant une incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination à raison de l'origine régionale, d'une prétendue race, de la religion ou de l'opinion politique ou idéologique ou genre.

Bouira

18 trafiquants de drogue arrêtés et présentés devant la justice

DIX-HUIT individus, arrêtés par les services de la police pour trafic de drogue à Bouira, ont été présentés devant la justice, a indiqué, hier, le chargé de la communication de la sûreté de wilaya, le commissaire de police Samir Toutah. L'un de ces trafiquants de drogue, interpellés lors d'opérations menées

entre novembre passé et décembre courant, a été arrêté au début du mois en cours par la Brigade de la police judiciaire (BMPJ) de la ville de Kadiria (ouest de Bouira). «L'intervention de notre unité de la BMPJ a permis l'arrestation du mis en cause et la saisie d'une quantité de drogue et de

psychotropes ainsi qu'une somme d'argent», a précisé à l'APS le commissaire Toutah. Un dossier pénal a été établi à son encontre avant de le présenter devant le procureur de la République, selon les détails fournis par le même responsable de police.

O. N.

M. B.